

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – COMMUNE DE
CABANNES**

Séance du 29 Mai 2024

Nombre de Membres en exercice : 27

Nombre de Membres présents : 22

Nombre de suffrages exprimés : 26

Pour : **26**

Contre : **0**

Abstention : **0**

L'an deux mil vingt quatre

Et le vingt-neuf-mai

A dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles MOURGUES.

Date de la convocation :

23/05/2024

Présents

C. ONTIVEROS – S. LUCZAK – G. BARRIOL - M. AUGIER
F. BLARQUEZ – H. JAUBERT - P. PORTE – V. LEVEQUE
S. REBUFFAT – S. AELVOET - R. BENEJEAN – M. DUMAS – S. LEBELLE
J. DELCOURT - J. CHUECOS – F. CHEILAN – A. RATTIER
N. LIGNY – A. VASAI – C. UHL – P. CASTEAU

Objet de la délibération 32-2024

Convention relative à l'accueil
des enfants de la Communauté
de Communes du Haut Allier
au sein de la Colonie d'Auroux

Excusé(s) ayant donné pouvoir

J. HAAS-FALANGA à M. le Maire
M. NOEL-GAMET à P. PORTE
M. SOLER à F. BLARQUEZ
J.L. CLOEZ à A. RATTIER

Absent(s)

Alain JOUBERT

Pascal CASTEAU a été nommé secrétaire de séance

Rapporteur : Richard BENEJEAN

La municipalité souhaite conventionner avec la Communauté de Communes du Haut Allier (CCHA), à laquelle est rattachée la Commune d'Auroux, pour permettre l'accueil des enfants au sein du centre de vacances et de loisirs de Cabannes.

Les communes de l'EPCI étant toutes classées en Zone de Revitalisation Rurale, la convention permettrait aux parents de bénéficier d'une aide au départ en séjour selon les tarifs fixés par la délibération n° 14-2024 en date du 27 mars 2024 dans le cadre du label vacances apprenantes. Le complément du coût du séjour est financé par l'Etat, dans le cadre du conventionnement, par l'intermédiaire du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (340€).

La convention fixe un nombre de places par séjour ce qui permet d'une part de compléter les effectifs de la colonie, de fixer les conditions financières de règlement des inscriptions et d'autre part de créer de nouveaux partenariats locaux.

La convention détaillant tous ces éléments est annexée à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° I4-2024 du 27 mars 2024 portant révision des tarifs de la colonie,

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article I : D'APPROUVER la convention entre la commune de Cabannes et la Communauté de Communes du Haut Allier (CCHA), annexée à la présente délibération,

Article II : D'APPROUVER la réservation de places pour les enfants domiciliés dans l'une des communes de la CCHA.

Article III : D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention annexée ainsi que tous les actes ou documents

VOTE

Pour : G. MOURGUES – J. HAAS FALANGA - C. ONTIVEROS – S. LUCZAK – G. BARRIOL
M. AUGIER – H. JAUBERT – M. NOEL-GAMET – M. SOLER – J.L. CLOEZ - F. BLARQUEZ – P. PORTE
V. LEVEQUE – S. REBUFFAT – S. AELVOET – R. BENEJEAN – M. DUMAS - S. LEBELLE – J. DELCOURT
J. CHUECOS – F. CHEILAN – A. RATTIER – N. LIGNY – A. VASAI - C. UHL – P. CASTEAU

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
G. MOURGUES



Le secrétaire de séance,
P. CASTEAU